



Mon contrat de travail diffère de la promesse d'embauche

Par **romquep**, le **09/02/2009** à **21:18**

Je suis employé depuis le 15 octobre 2008, avec en ma possession une promesse d'embauche à hauteur de 1600€ brut sur 12 mois, à cette rémunération s'ajoute mensuellement une avance garantie sur variable de 260€ Brut + une participation mensuelle aux frais de 150€.

Cela fait 3 mois que je suis payé 1600€ net par mois. Aujourd'hui, mon employeur me propose un contrat bien différent de la promesse d'embauche, il me propose 1600€ Brut par mois, mais plus d'avance garantie, celle-ci est maintenant sur objectifs. Mon salaire serait alors rétrogradé à 1350€ net.

Je ne veux pas signer ce contrat, mon employeur ne semble pas vouloir le changer. Que puis-je faire?

Par **julius**, le **09/02/2009** à **23:00**

La jurisprudence, à ma connaissance, acte que la promesse d'embauche est un pré-contrat.

Je vous conseillerais de refuser le contrat présenté, et de réclamer le contrat initialement prévu dans la promesse d'embauche.

Cependant, je ne vous cacherais pas que votre employeur risque d'être sérieusement en colère.

Le recours final sera les juges prud'homaux en cas de litige.